

SÉANCE DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-huit mai,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

N° 85/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 mai 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 juin 2018,

Objet de la délibération :

Agence Régionale de Santé
(ARS) : avis sur le projet
régional de santé

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 2
 - Non excusés : 11
- Votants : 86

Résultat du vote

- Pour : 86
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Porteret Jean-Claude à Mme Laurence Breuillot, M. Moniotte Jacques à M. Faivre-Pierret Christophe, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Chaussarot Michel à M. Hebert Guy, M. Petetin Yves à M. Barbey Henri, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André
- Procuration** M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M. Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,
- Suppléé(e)s** M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M. Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,
- Excusé(e)** Mme Boucon-Galimard Sabrine, M. Nicolet Jean-Paul
- Absent(e)s** Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Chatelain Claude, Simon Gilles & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Sollicitée par Monsieur Le Directeur Général de l'ARS Bourgogne Franche-Comté, la CCLL émet un avis favorable sur le Projet Régional de santé avec les réserves suivantes :

- Déjà lourdement impacté dernièrement par la fermeture du site de Vuillafans, le centre hospitalier St Louis d'Ornans a dû « absorber » les lits d'EPHAD transférés.
Actuellement, les conditions d'accueil se sont dégradées (2lits dans des chambres à 1 lit) et un projet d'extension de l'établissement est en cours de finalisation. Pour réaliser le transfert de ces lits d'EPHAD, des lits de médecine et de soins de suite ont dû être transformés.
- Le Plan Régional de Santé prévoit la suppression de lits de médecine, il n'est pas envisageable que le CH d'Ornans soit de nouveau impacté. Ces lits gérés médicalement par 4 médecins généralistes sont fédérateurs et permettent une meilleure prise en charge de l'ensemble des résidents. Deux de ces médecins prennent en charge des étudiants en médecine ; par le biais de cette formation nous pouvons espérer susciter des « vocations » et par ce biais lutter contre la désertification médicale en milieu rural.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-85-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2018



En ce qui concerne le Contrat Local de Santé, il convient de préciser le rôle et les missions exactes de l'EPCI pour une prise éventuelle de compétence. Une mutualisation avec les structures existantes sur notre territoire pourrait être envisagée.

En conséquence, la CCLL émet un avis favorable avec réserves au Projet Régional de Santé :

- ☞ La capacité d'accueil et les effectifs des structures sanitaires de notre territoire devront être maintenus.
- ☞ Les modalités d'un Contrat Local de Santé devront être clarifiées et pérennes.

Fait et délibéré en séance, le 28.05.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-85-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2018

